



HAL
open science

Langue et idéologie à la fin du XXe siècle: L'Étude sur le patois créole mauricien de Charles Baissac

Jean-Philippe Watbled

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Watbled. Langue et idéologie à la fin du XXe siècle: L'Étude sur le patois créole mauricien de Charles Baissac. Combeau, Yvan. Les Îles de l'océan Indien: histoire et mémoires, CRESOI, pp.251–267, 2011, 978-2-36247-019-6. hal-01168546

HAL Id: hal-01168546

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01168546>

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Philippe Watbled
 Université de la Réunion

Langue et idéologie à la fin du XIX^e siècle : **l'exemple de l'*Étude sur le patois créole mauricien* de Charles Baissac**

Le Mauricien Charles Baissac (1831-1892) est connu pour ses écrits dans les domaines de la littérature, du folklore¹ et de la grammaire créoles, mais c'est uniquement le volet linguistique de sa production qui nous intéresse ici. Son *Étude sur le patois créole mauricien* (1880)² est un ouvrage précieux à divers titres : il nous renseigne sur l'état du créole dans le dernier quart du XIX^e siècle, tant du point de vue grammatical que lexical et phonologique ; il constitue aussi un témoignage passionnant sur les représentations en cours à l'époque, et sur l'idéologie linguistique et anthropologique dominante, ou du moins largement partagée dans le milieu où évoluait Baissac. À travers l'analyse de la langue, c'est donc un regard sur des hommes, et notamment sur les populations serviles et leurs descendants, qui nous est proposé.

Pour Baissac, le « patois créole » commence avec l'introduction d'esclaves venant de Madagascar. C'est ce qu'il indique dès le début de son ouvrage (p. I). Il estime qu'il est impossible de reconstruire les origines du créole, mais « l'induction » (p. II) laisse penser, selon lui, que le malgache a joué un rôle primordial dans sa genèse : il est question à ce propos de « proportion considérable » (*ibid.*). Du point de vue diachronique, il convient d'expliquer par quels processus c'est surtout l'origine française qui transparait dans l'état synchronique du mauricien que connaît Baissac. Il fallait bien, pour reprendre l'expression même qu'il emploie, « faire rentrer le créole dans le français » (*ibid.*).

On démarre avec du malgache, mais la cible étant la langue française, il va falloir « habiller » ce malgache, lui donner une apparence de plus en plus française au fil du temps. Les mots malgaches vont céder le pas aux mots français, et du lexique malgache initial ne resteront que des « vestiges ».

Baissac nous propose ensuite une comparaison entre l'évolution des langues non créoles et celle de parlars comme le mauricien. En fait, il oppose les « langues » (sans autre précision) au « créole » (p. II-III), ce qui sous-entend, par défaut, que celui-ci n'en est pas une : c'est ce

¹ Voir Charles Baissac, *Récits créoles, contes et nouvelles*, H. Oudin, Paris, 1884 ; *Le folklore de l'Ile-Maurice*, Maisonneuve et Ch. Leclerc, Paris, 1888 (réimpr. 1968). Baissac a exercé différentes activités, dont celle de professeur de français.

² Charles Baissac, *Étude sur le patois créole mauricien*, Slatkine Reprints, Genève, 1976. Le mot créole dans ce travail fera référence uniquement au créole mauricien.

que nous pressentions dès le titre de l'ouvrage, puisqu'il y est classé dans les « patois ». Si l'on suit Baissac, cette différence sur l'axe diachronique relève en quelque sorte du *tempo* : du côté des « langues », le changement est graduel et imperceptible, comme chacun sait ; mais du côté du créole, une nécessité d'ordre pragmatique devait entraîner un rythme bien plus rapide. Il fallait, en effet, que maîtres et esclaves trouvent un moyen de communication, un « instrument d'échange » (p. III). Mais force est d'admettre que, lors de la création du nouvel idiome, l'inégalité entre les deux types de communautés a dû régner : c'était en effet à l'esclave qu'incombait au bout du compte la tâche d'assimiler la langue du maître, nécessairement dominante, et non l'inverse.

Sur les systèmes linguistiques, Baissac considère, sans éprouver le besoin de le démontrer, qu'il en existe de plus ou moins délicats ; la finesse d'un idiome serait à mettre sur le compte de la richesse de la civilisation et du temps qu'elle a mis à se développer. Cette idée d'une relation entre la qualité de l'outil linguistique et le degré de développement de la civilisation implique logiquement que certains peuples éprouveront plus de difficultés que d'autres à assimiler un idiome délicat et, selon Baissac, les esclaves étaient encore moins aptes à s'appropriier le français que les barbares germains ne l'étaient autrefois à s'appropriier le latin. Sa conception sous-jacente est qu'une langue met du temps à se forger et qu'il existe un aboutissement, une sorte d'état idéal. Lors de la créolisation, elle sera déformée par l'esclave, en raison d'une aptitude linguistique insuffisante de celui-ci. À aucun moment, la faculté de langage n'est vue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un don de l'espèce humaine, également partagé entre tous ses membres. Dans cette pensée ethnocentriste, la langue du maître a atteint un haut degré de complexité, trop élevé pour que l'esclave puisse entrer facilement dans son moule sans le distordre. Dans l'imaginaire de Baissac, la délicatesse des articulations et des structures grammaticales du français deviennent ainsi des « entraves » (p. III) que l'esclave devait briser. La créolisation est conçue comme une fracture qui atteint les « rouages » de la langue : arrivée au stade de l'optimalité, celle-ci devait nécessairement être « désagrégée » (p. IV) lors des contacts entre maîtres et esclaves.

Avec une telle approche, quel statut l'auteur de l'*Étude* peut-il accorder au créole ? Il se pose explicitement la question : « [...] le parler qui nous occupe est-il dialecte, langue ou patois ? » (p. XLV). Sa réponse est claire : rien de tout cela. Après des considérations sommaires sur ce qu'est un dialecte ou une langue, la sanction est sans appel : « Le créole n'est, on le voit, ni une langue ni un dialecte » (p. XLVI). Il ne resterait que le patois, mais Baissac a une théorie diachronique du statut des parlers qui va exclure le créole de toute catégorie : « Les dialectes précèdent l'unité de la langue, les patois survivent aux dialectes

[...] » (*ibid.*). Le créole n'est ni langue, ni dialecte, et n'a pas même pas droit à la qualité de patois : c'est par défaut et en vertu de l'usage que Baissac opte pour ce dernier terme (p. XLVII).

On voit bien comment l'absence d'outils théoriques forts et un regard impressionniste porté sur les langues permettent l'entrée en jeu massive de considérations idéologiques, et combien ce positionnement est dévalorisant pour le parler étudié, que l'on déclare trop simple pour permettre l'expression de notions complexes, ou la production de discours dignes de rivaliser avec ceux que l'on construit grâce à un idiome de prestige comme la langue française. Dans ces conditions, qu'est-ce qui justifie l'intérêt de Baissac pour le créole ? C'est sa propre origine mauricienne, et surtout le fait incontestable que ce parler est un instrument d'échange entre des communautés très diverses. S'il ne voit dans le créole qu'un « pauvre patois » (p. XIII), il lui attribue toutefois sur le plan fonctionnel et pragmatique³ un rôle considérable, lui accordant ainsi une forme de reconnaissance.

On apprécie la pertinence de ses remarques sur la variation et l'absence d'homogénéité du créole, inattendues eu égard à la petite taille du pays : « [...] la langue, ou mieux, les images dont elle vit changent singulièrement de quartier à quartier [...] » (p. XLII). Toujours à propos de la variation, notre grammairien confronte des formes créoles en concurrence, plus ou moins éloignées du français. Il postule avec beaucoup de pertinence que les formes les plus dissemblables de l'usage français sont nécessairement les plus authentiquement créoles et les plus anciennes de la langue issue de l'esclavage (p. LII). Ainsi, pour « où est ta mère ? », la forme *où li to manman ?* a dû être postérieure à *à côte to manman ?* Baissac ne développe pas cette question sur le plan théorique, mais il sous-entend que les formes les plus proches du français s'expliquent par une influence en retour, due à la permanence du contact entre les deux idiomes : la langue mère n'a pas disparu du terrain et continue d'exercer son influence.

À propos des origines, il fait preuve de la même perspicacité que pour la variation. Il a bien perçu les sources régionales et dialectales du créole et leur registre dominant, comprenant qu'elles étaient tout sauf académiques : « c'est du langage familier qu'il procède seul, et particulièrement du parler de certaines provinces maritimes : de la Bretagne et de la Normandie particulièrement [*sic*] » (p. XLVII).

Pour ce qui est du lexique, les glissements sémantiques, si l'on en croit Baissac, s'expliquent aisément par les origines serviles ou par la mentalité des locuteurs. C'est ainsi que la notion de « chercher », par exemple, s'exprime par le verbe *rôder* : « car, pour le blanc,

³ Baissac évoque à ce propos la célèbre *lingua franca*, sabir qui a eu cours en Méditerranée pendant plusieurs siècles.

le noir était un rôdeur dont la recherche devait nécessairement aboutir au vol » (p. XII). Baissac laisse ici travailler son imagination pour nous proposer un changement métonymique qui paraîtra recevable à ceux qui partagent son idéologie. Malheureusement pour lui, cet emploi de *rôder* dans le sens de « chercher » est attesté dans plusieurs dialectes français⁴, ce qu'il ne pouvait probablement pas savoir.

Quand il attire notre attention sur la tendance à la métaphore dans le langage de tous les jours (« L'image avant tout », p. XXXVIII), c'est pour mieux se montrer critique, car selon lui l'image n'est pas toujours nécessaire : on a affaire à un « amour de l'image à outrance » (p. XL), et « l'essentiel c'est d'être violent » (*ibid.*), comme en attestent des expressions telles que *li casse larac* (« il boit de l'arac à plein verre »). En outre, malgré les indéniables trouvailles métaphoriques que Baissac accorde aux locuteurs, c'est un regard bien condescendant qu'il porte sur « le noir créole enfant jusque dans la vieillesse » (p. XXVIII)⁵.

Passons à présent à la description de la grammaire créole. Celle-ci se caractériserait tout d'abord par la perte de certains outils grammaticaux, comme les prépositions les plus courantes, le verbe *être*, ou encore l'article défini. Pour illustrer ce point, il donne l'équivalent de la phrase *Le père de M. Paul est un grand propriétaire du quartier de Moka*, soit *Papa Moussié Pôl grand zhabitant quartier Moka* (p. IV). Il ne voit là que « désagrégation », alors que l'on a en réalité, tout comme en français, un sujet : *Papa Moussié Pôl*, et un prédicat : *grand zhabitant quartier Moka*, ainsi que des relations de détermination manifestées par la juxtaposition. Bien que ce procédé syntaxique soit courant dans d'autres langues, notre linguiste n'hésite pas à le qualifier de « rudimentaire » (*ibid.*).

Quant au verbe *être*, Baissac ne s'aperçoit pas qu'il assure en français le rôle de copule⁶ et de simple porteur de flexion⁷, et que de ce fait, il devient inutile dans une langue qui, comme le créole mauricien, exprime le temps et l'aspect⁸ non de manière désinentielle, mais à l'aide de particules préverbales (voir plus loin), dont l'absence dans l'exemple ci-dessus signifie qu'on a affaire à un temps non marqué, équivalent ici du présent du verbe *être* français.

⁴ Voir Robert Chaudenson, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, tome II, Librairie Honoré Champion, Paris, 1974, p. 852.

⁵ À ce propos, notons que l'ouvrage de Baissac n'est pas exempt de considérations anthropologiques. Par exemple, il justifie par les origines toute la superstition et la croyance à la magie noire (p. XXXIII-XXXIV).

⁶ Le verbe *être* a un emploi dit copulatif, ou de copule, lorsqu'il précède ce que la tradition appelle un attribut, comme dans *Jean est malade*, par exemple.

⁷ Un système flexionnel est un système de préfixes ou suffixes grammaticaux (= désinences dans le second cas).

⁸ L'aspect est un terme qui fait référence à la manière dont une langue exprime le temps intérieur de l'événement ou ses différentes phases : durée, accomplissement, progressivité, vision globale ou sécante, début, continuation, fin, arrêt, etc. Il arrive que l'expression grammaticale du temps et celle de l'aspect soient réunies en une seule forme.

Insistons sur la question du verbe *être*, car son absence⁹ en mauricien joue (à tort bien entendu) un rôle central dans la justification du dénigrement. En effet, Baissac le considère comme « le verbe abstrait par excellence » (p. VIII) et voit dans cette absence un symptôme, celui d'une incapacité à l'abstraction des esclaves noirs. Le problème est qu'il confond subrepticement l'emploi de ce verbe comme copule avec son emploi comme expression ontologique, illustré par l'énoncé cartésien « Je pense, donc je suis », ou encore « Dieu est ». Il peut alors déclarer que le créole n'est pas la langue de la philosophie.

Cet argument sur les relations entre le verbe *être* et la pensée métaphysique est récurrent ; tout à fait indépendamment de la créolistique, et pour d'autres motifs, il est repris au XX^e siècle par Heidegger qui affirme dans son étude *Sur la grammaire et l'étymologie du mot « être »* que les langues idéales de la philosophie sont le grec ancien, mais aussi l'allemand : « Car cette langue [= le grec ancien] est, avec l'allemande, au point de vue des possibilités du penser, à la fois la plus puissante de toutes et celle qui est le plus la langue de l'esprit »¹⁰, et par Benveniste, qui voyait aussi dans le grec ancien une langue optimale pour les réflexions de type ontologique¹¹, grâce à son verbe *être*.

Toujours sur cette question du verbe *être*, on sait que l'analyse classique de la proposition avec copule remonte aux philosophes grecs de l'Antiquité, et notamment à Aristote. Dans ce cadre, une phrase comme *Socrate est sage* s'analyse en [sujet + *être* + adjectif prédicatif (= attribut)], sujet et attribut étant reliés par la copule (*être*), qui joue le rôle d'instrument de soudure. Cette analyse, qui est à la source de la tradition grammaticale occidentale, est certes motivée pour le grec, le latin ou le français (et bien d'autres idiomes), mais elle influence les locuteurs dont la langue maternelle fonctionne de cette manière, les incitant à exagérer le rôle de la copule. Cette tendance peut s'expliquer en partie par la confusion entre les emplois du verbe *être* comme copule et son emploi comme verbe d'existence. En s'appuyant sur cette valeur existentielle, on se laisse volontiers aller à mettre l'accent sur les prétendus avantages du verbe *être* dans l'expression d'une pensée complexe (en métaphysique, notamment), et l'on confond, contre l'évidence sémantique, l'expression d'un état (*il est malade*), d'une qualité (*il est gentil*) ou d'une identité (*c'est mon frère*), avec celle de l'être même (*Dieu est*).

⁹ Cette absence n'est d'ailleurs pas totale. On trouve le verbe *été* (« être ») dans certains contextes syntaxiques, comme l'illustre un énoncé tel que *Qui été ça ?* (« Qu'est-ce que c'est ? »)

¹⁰ Martin Heidegger, *Introduction à la métaphysique*, Gallimard, Paris, 1967, p. 67 (traduction de *Einführung in die Metaphysik*, Max Niemeyer, 1952).

¹¹ Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, vol. 1, ch. VI, « Catégories de pensée et catégories de langue », Gallimard, Paris, 1966, p. 63-74.

Le résultat est que l'absence de verbe *être* comme copule est vue comme un déficit linguistique. Cette erreur laisse penser que l'enfant commence par se passer de la copule par défaut d'abstraction : « L'enfant qui bégaye ses premiers jugements simplifie la proposition d'où il retranche le verbe : maman bon, papa mauvais. La convenance parfaite, le rapport évident de l'attribut au sujet lui permet de supprimer le lien qui unit l'un à l'autre » (p. 31-32). On part ici d'une observation sur le parler enfantin, pour mieux rapprocher le locuteur créolophone de l'enfant : « Le créole en est resté à cette proposition embryonnaire. Le concept de l'existence sans attribut est trop haut pour lui, il ne s'élève jamais jusqu'à ces abstractions. Le verbe substantif essentiel, le verbe « être » n'existe pas en créole » (p. 32) : dans *mo malade*, pour « je suis malade » (littéralement : « moi malade »), la simple juxtaposition de l'attribut au sujet et l'absence de verbe *être* dénoteraient une inaptitude à la pensée complexe. Il est clair que ce jugement est dû à une confusion entre l'expression de l'existence (« Je pense, donc je suis ») et l'emploi copulatif (« je suis malade »). En fait, en créole mauricien, tout conspire à réunir le verbe et l'adjectif en une même classe de rang supérieur, car tous deux sont invariables et tous deux assurent la fonction prédicative¹². En outre, comme nous l'avons indiqué plus haut, l'absence de copule s'explique aisément par l'invariabilité du verbe, elle-même liée à l'expression du temps et de l'aspect à l'aide de particules préverbaux, ce qui implique que les considérations ayant trait à l'abstraction manquent totalement de pertinence.

Notons d'ailleurs que très nombreuses sont les langues, y compris de prestige, qui n'ont pas d'équivalent de l'emploi d'un verbe copule analogue au verbe *être* du français. Le russe, par exemple, n'emploie pas la copule au présent : *moï brat - fizik*, « mon frère est physicien » (littéralement : « mon frère - physicien », avec une pause entre le sujet et le prédicat).

Qu'en est-il à présent de l'expression de l'existence en créole mauricien ? Est-il exact que « Le concept de l'existence sans attribut est trop haut pour [le créole] » (p. 32) ? Cette thèse est contredite inconsciemment par Baissac lui-même quelques paragraphes plus loin : « Pour l'impersonnel « il est », le créole emploie *yéna* ou *éna*, c'est le français « il y en a ».— Ex. : Il est un Dieu, *Yéna éne bondié* [...] » (p. 33). Les structures du type *il y a* sont généralement appelées structures existentielles. Or on voit bien qu'avec (*y*)*éna*, le créole possède une telle structure. D'ailleurs, Baissac, tout en donnant « il y en a » comme étymon de cette forme, la

¹² Tout comme en français, l'adjectif assure en créole la fonction prédicative (= attribut) et la fonction épithète. C'est surtout l'invariabilité qui rapproche verbe et adjectif dans le parler mauricien, ainsi que le comportement syntaxique de l'adjectif attribut qui, en l'absence d'une inutile copule, est analogue à celui du verbe : *mo malade* (« je suis malade »), *mo content toi* (« je t'aime »), *mo manzé* (« je mange »). Il est clair que l'on a affaire à des systèmes différents, et non à un appauvrissement.

traduit par « il est », ce qui revient à admettre que le créole n'est pas privé d'équivalent du verbe *être*. Quoi qu'il en soit, on est en droit d'affirmer qu'il a les moyens d'exprimer l'existence. Contre cette idée, certains seront tentés d'arguer que la structure illustrée par la phrase *Yéna éne bondié* n'est pas de type prédicatif, étant asubjectale, au sens où elle est dépourvue d'un sujet auquel s'appliquerait un prédicat. Si prédicat il y a dans cette phrase, on pourrait avancer que c'est la phrase entière qui est en quelque sorte prédiquée du monde. Dans cette logique, il serait fondé d'affirmer qu'en créole mauricien l'existence ne peut être prédiquée d'un sujet, ce qui donnerait, au moins en partie, raison à Baissac. Or même cela est faux : en effet, le créole mauricien dispose tout simplement de l'équivalent du verbe français *exister*. Il est vrai que certains philosophes font une distinction fine entre *être* et *exister*, mais Descartes lui-même n'écrivait-il pas *je suis, j'existe*, dans sa Deuxième Méditation métaphysique, semblant faire peu de cas de cette différence ? Toujours est-il qu'en mauricien, l'existence peut être prédiquée d'un sujet, de Dieu par exemple, ce qui donne *Bondyé li égzisté* (« Dieu existe »). La conséquence est que le jugement de Baissac (« Le concept de l'existence sans attribut est trop haut pour [le créole] ») est décidément erroné. Mais alors, qu'est-ce qui le pousse à le prononcer ? C'est à notre sens la volonté de chercher un verbe d'existence qui soit en même temps copule ; cette coïncidence est propre à de nombreuses langues qui, comme le français, peuvent dire à la fois *Dieu est bon* et *Dieu est*. Mais si l'on est de bonne foi, on admettra volontiers que l'emploi absolu du verbe *être* français comme verbe d'existence est limité, et que les locuteurs lui préfèrent *exister* dans le langage courant. On entendra *Dieu est bon*, mais *Dieu existe*. Pour la prédication d'existence, le créole est ici bien proche du français ordinaire.

Nous nous sommes attardé sur cette question du verbe *être* et sur l'expression de l'existence, afin de montrer combien l'approche linguistique pouvait être influencée par un a priori idéologique, lui-même alimenté, en quelque sorte, par une confusion entre les différentes valeurs du verbe *être* en français.

Concernant les classes de mots, Baissac décide de « passer en revue toutes les parties du discours dans l'ordre même où les place la grammaire française » (p. 1). On détecte en filigrane l'ethnocentrisme : les catégories du créole seraient censées être les mêmes que celles du français. Cette méthode permet de mettre en exergue ce que l'on fait passer pour les manques du créole. Dès l'examen de la première catégorie, le ton est donné : « L'article n'existe pas en créole comme mot indépendant » (p. 2)¹³. Certes, Baissac a raison sur

¹³ Baissac appelle article ce que nous appelons article défini.

l'absence d'article défini en créole, mais partir des catégories françaises ne peut que susciter l'idée d'un déficit en créole. En réalité, il n'en est rien, car dans cet idiome la définitude se déduit aisément du contexte. Rappelons à ce propos que bien des langues de prestige, telles que le latin autrefois, ou le russe aujourd'hui, par exemple, ne connaissent pas d'équivalent de l'article défini, dont l'absence ne saurait par conséquent constituer un trait propre au créole.

Baissac passe ensuite à l'examen de syntagmes nominaux, tels que *éne lérat*, *éne lacase* (« un rat », « une maison »). Son analyse des données et de leur origine est fine, mais il y mêle des expressions naïves : « Le créole, s'étant fait avec l'oreille [...] » ; or toutes les langues se font « avec l'oreille » : il n'y a là rien de spécifique et l'on pourrait dire exactement la même chose pour le passage du latin aux langues romanes. Toujours est-il qu'il a bien observé deux faits :

- l'article français a été en quelque sorte préfixé à la base nominale : *le rat* > *lérat*, d'où *éne lérat* pour « un rat » ;

- il en est de même pour le partitif : *du pain* > *dipain*, d'où *éne dipain* pour « un pain ».

C'est à juste titre qu'il note que la préfixation de l'article défini « rappelle le genre du substantif français » (p. 3) : *éne léroi* (« un roi »), *éne licien* (« un chien »), mais *éne latab* (« une table »). De même, *du* (> *di*) est préfixé aux « substantifs que le français emploie surtout dans le sens partitif » (p. 2). Mais il se contente d'évoquer le genre du français, sans tirer les bénéfices de son observation : si l'article défini et l'article partitif sont effectivement préfixés, comme il le constate bien, ils changent de statut en créole et deviennent des marqueurs de classe. Or le genre en français n'est rien d'autre qu'une catégorisation des lexèmes nominaux, d'autant plus qu'il est largement immotivé. Baissac ne s'aperçoit pas que le créole possède comme le français des classes nominales, équivalant à des genres, mais qu'en outre, il intègre à la forme même des noms l'indice de la classe : *li-* ou *lé-* ; *la* ; *di*, alors que dans la majorité des cas, le français ne signale le genre que de manière indirecte, par l'accord du déterminant ou de l'adjectif (cf. *la grande table basse*). En bref, la créolisation a entraîné une restructuration par réinterprétation des données, mais Baissac, aveuglé par son idée que le créole est une sorte de déformation du français, reste au bord de l'analyse complète, ne pouvant reconnaître le créole pour ce qu'il est, c'est-à-dire non seulement une langue, mais une langue *autre*, devenue distincte du français.

Cela n'empêche pas notre grammairien d'avoir de judicieuses intuitions. Il donne comme règle que l'article ne peut être préfixé aux noms qui, ayant en français une initiale vocalique, se sont vu ajouter un *z* initial, qu'il qualifie de « *z* euphonique » (p. 4) : on a, par exemple, *éne zhistoire* pour « une histoire ». Ce qui est juste dans la description de Baissac est que le *z* est

incompatible avec la préfixation de l'article français ; malheureusement, si sa règle est bonne, il n'en tire pas les conclusions qui s'imposent, sans doute en partie parce que l'origine du *z* n'a pas été bien élucidée. En effet, il s'agit évidemment du /z/ de liaison de pluriel, qui a été réinterprété par les futurs créolophones comme simple initiale de mot, ce qui est bien naturel en vertu du principe de congruence qui veut que la frontière gauche d'un mot coïncide avec une frontière de syllabe : *des animaux* /•de•za•ni•mo•/¹⁴ ; dans une telle séquence, le /z/, consonne de liaison en français, a été analysé comme le premier phonème du nom, qui est devenu /zanimo/ en créole. Rien n'interdit de considérer aussi le /z/ comme une sorte de préfixe de classe ; il est « euphonique » dans la mesure où il donne la structure syllabique optimale CV¹⁵ (ici : /za/), mais nous voyons qu'il est davantage que cela : devenu marqueur catégoriel, il est nécessairement incompatible avec les autres unités de ce nouveau paradigme (*li-* ou *lé-* ; *la* ; *di*)¹⁶. Le *n* de liaison de l'article indéfini est d'ailleurs traité de la même manière, et pour « habit » on aura soit *zhabit*, soit *nhabit* (/zabi/, /nabi/) (p. 6).

Sur le substantif, Baissac écrit qu'il n'a « ni genre ni nombre en créole » (p. 5). Il en est de même de l'adjectif (p. 9). Concernant le genre des noms, nous venons de montrer que la préfixation des articles du français ou des consonnes de liaison équivaut en fait à introduire des marqueurs de classe, mais Baissac ne l'a pas vu, ce qui s'explique facilement : pour l'auteur de l'*Étude*, les seules classes de noms imaginables sont celles qui sont liées aux genres du français ou du latin (masculin, féminin, neutre).

Concernant le nombre, il oublie qu'en français oral, la situation est exactement celle du créole, si l'on excepte quelques noms irréguliers (*cheval*, *chevaux*) ; pour les noms réguliers, qui constituent une écrasante majorité, on a en effet la même prononciation au singulier et au pluriel : *chien(s)*, *chat(s)*, etc. Le substantif créole ne fait ici que reprendre le fonctionnement du substantif français, mais Baissac ne s'est pas rendu compte de cet héritage, sans doute à cause de son obsession de l'écrit, indûment privilégié, comme si seul le créole était de nature orale (voir *supra* : le créole s'est fait « avec l'oreille ») : en fait, l'oralité caractérise toute langue vivante, par définition.

Baissac n'est jamais meilleur dans sa description que lorsqu'il se contente de décrire, sans mêler à son analyse des considérations idéologiques. Ainsi, il rend parfaitement compte de la

¹⁴ Nous avons recours aux symboles de l'Alphabet Phonétique International (/e/ = é) ; les points signalent les frontières de syllabe.

¹⁵ C = consonne, V = voyelle.

¹⁶ Comme le précise Baissac, il existe quelques exceptions, comme *éne dizéf*, « un œuf », avec à la fois le préfixe *di-* et le *z-*. La forme *liziés* nous met sur la voie : le créole part sans doute de la forme de pluriel *yeux*, réinterprétée comme forme unique, et sentie directement comme *zyeux* (> *ziés*), forme à laquelle on préfixe ensuite l'article défini français (> *liziés*).

distribution des formes des pronoms personnels : pour la 1^{ère} personne du singulier, par exemple, il note bien que l'on a *mo*, forme faible, en position préverbale (sujet) et *moi*, forme forte, en position postverbale (régime). Par ailleurs, il donne (p. 17) la bonne origine du *zautes* de 3^{ème} personne du pluriel : « eux autres » (/øzotr/ > /øzot/ > /zot/).

Il lui arrive de voir à l'œuvre une tendance générale, en français populaire et en créole, et malgré cela de ne pas exploiter son observation. Pour les relatifs et interrogatifs, par exemple, il indique avec pertinence que le créole a généralisé une seule forme, réduisant le système au pronom *qui* : « Empruntez-lui l'argent dont vous avez besoin, *Prête li larzent qui vous besoin* » (p. 20). Cette réduction du système à un pronom relatif universel est à rapprocher d'une tendance du français populaire¹⁷ et n'a rien à voir avec une quelconque spécificité dont il faudrait chercher la cause du côté des locuteurs noirs, ce que Baissac reconnaît lui-même en précisant que l'on retrouve ce trait en France « chez les gens du peuple » (p. 20) : pourquoi ne pas admettre alors le principe général d'une dynamique du français non académique, qui aurait été amplifiée dans la situation socio-historique de la créolisation, plutôt que de voir dans celle-ci une « désagrégation » due à l'appropriation du français par des locuteurs qui n'auraient pas le sens de l'abstraction ?

Comme c'était le cas à propos du verbe *être* (voir *supra*), l'affirmation d'une infériorité du créole ne se fait pas attendre dans les passages sur l'expression grammaticale des temps et des modes : « Le maniement du verbe français avec ses flexions de mode, de temps, de nombre et de personne, offrait des complications que le créole devait nécessairement écarter. Ici la simplification a été poussée à ses dernières limites » (p. 23). Baissac confond degré de complexité du paradigme des tiroirs verbaux et type de système, n'acceptant de voir, par ethnocentrisme, de la complexité que dans un système flexionnel, ce qui implique que pour lui le créole, étant dépourvu de toute flexion, est forcément un parler simplifié. En outre, il accorde sans doute, ici encore, une trop grande place au français écrit et ne voit pas que le système du français oral est bien plus proche de celui du créole qu'on ne le pense généralement. Le paradigme créole, comme nous allons le voir, n'a rien à envier au français sur le plan de la complexité.

Notre grammairien commence par les pertes du créole : « Toute modification de nombre et de personne a disparu » (*ibid.*). Cela est exact, mais Baissac n'est pas conscient que le français oral connaît lui-même très peu l'accord : au présent de l'indicatif du verbe *tomber*, par exemple, on a, à deux exceptions près (*nous tombons*, *vous tombez*), la même forme orale

¹⁷ Cf. **L'argent que vous avez besoin est sur la table.*

/tõb/¹⁸ à toutes les personnes, et cela se réduit à une seule exception si l'on remplace *nous tombons* par *on tombe*. Ajoutons que la perte des flexions d'accord est sans grande conséquence fonctionnelle, puisqu'il s'agit de toutes façons de redondances, et que, si l'on compare le français (ou le créole) à d'autres langues romanes, telles que le castillan ou l'italien, on voit bien que les formes pronominales clitiques préverbaux (*je, tu, il, elle, etc.*) ont largement pris en français le relais des flexions d'accord placés à droite du thème verbal. Français (oral) et créole ne sont pas ici tellement éloignés, le second n'étant à nouveau que l'héritier du premier à cet égard.

Ensuite, Baissac va patiemment passer en revue les différentes formes d'expression du temps et de l'aspect. Il nous propose les catégories suivantes (p. 23 *et sequ.*)¹⁹ :

- le présent, caractérisé par le seul thème verbal : *mo maziné* (« je pense ») ;
- deux formes de futur : *mo va allé, mo pou allé* (« j'irai ») ;
- un passé simple : *mo té çanté* (« je chantais »), qui « correspond à un des emplois de notre imparfait : Dans ce temps-là je chantais, *Ça létemps la mo té çanté*, et à nos deux passés défini et indéfini des grammaires : Elle baissa la tête et se prit à pleurer, *Li té bésse so latéte et li ti comence ploré* » (p. 25) ;
- un passé absolu : *mo fine çanté* (« j'ai chanté ») ;
- un « passé simultané, qui correspond à une autre fonction de l'imparfait français : Quand il est entré je cousais, *Lhère li té entré mo té après coude [...]* » (p. 26), et qui se manifeste par *té après* ;
- un passé double, « formé par la superposition des deux auxiliaires *té* et *fine* ; il traduit notre passé antérieur et notre plus-que-parfait : J'avais chanté quand il est venu, *Mo té fine çanté lhère li té vini* » (*ibid.*) ;
- un passé récent : « Il vient de sortir, *Li fèque sourti [...]* » (p. 26-27).

Sur le futur, il retrouve les origines françaises : la forme *va* est bien entendu issue directement du français (cf. *il va chanter*), et la forme *pou* vient de la préposition *pour*, « qui marque un but à atteindre » (p. 24). Il se montre ici fin analyste et voit bien la valeur de visée du futur. Il donne un exemple (p. 25) qui montre que le créole n'est en rien inférieur au français sur le plan de l'expression grammaticale : « *Lhère li té vini mo té pou allé*, quand il est venu j'allais partir, pour marquer le futur prochain sous la dépendance d'un passé ». Le créole exprime ici, avec la combinaison des particules préverbaux *té* (passé) et *pou* (futur) ce

¹⁸ Le symbole /õ/ correspond ici au *om* de la graphie.

¹⁹ Nous reprenons ici la terminologie de Baissac lui-même, qui est en grande partie calquée sur celle de la tradition grammaticale française : c'est particulièrement net pour le prétendu « passé simple », qui n'est pas plus « simple » que les formes concurrentes.

que la tradition appelle le futur dans le passé, c'est-à-dire un événement postérieur à un repère lui-même antérieur au moment de l'énonciation : la postériorité est exprimée par *pou* et l'antériorité par *té*. Comment Baissac a-t-il pu affirmer que le français « offrait des complications que le créole devait nécessairement écarter » (p. 23) ? Notre grammairien disposait en effet de tous les moyens nécessaires, au plan descriptif, pour constater non pas un appauvrissement du système, mais une restructuration, ce qui est bien différent.

Sur le passé, comme il l'écrit lui-même, les deux grandes valeurs de l'imparfait français (passé générique et passé progressif²⁰) sont prises en charge par deux formes distinctes en créole (*té* dans le premier cas, *té après* dans le second). En outre, aucune des formes *té* et *fine* ne correspond terme à terme à une forme française, nouvel indice d'une restructuration assez profonde : *té* a pour équivalent, selon les contextes, l'imparfait ou le passé défini (= passé simple) ou indéfini (= passé composé), tandis que *fine* a pour équivalent le passé indéfini dans sa valeur d'aspect accompli.

Ce que Baissac appelle le « passé simultané » est en fait une combinaison constituée du marqueur de passé *té* et du marqueur de progressif *après*. Plus loin dans son ouvrage, il admet lui-même la valeur autonome de cette forme *après*, qu'il appelle « préposition auxiliaire » (p. 34), puisqu'on la retrouve au présent par exemple : « *Mo après manzé*, Je mange en ce moment, je suis à manger [...] » (*ibid.*). Mais il voit dans la séquence *té après* (passé progressif) une « cacologie empruntée au français » (p. 26)²¹. Autrement dit, lorsque le créole aboutit à un système aspectuel et temporel complexe, c'est grâce à l'adoption de constructions françaises populaires, vues comme agrammaticales : on ne saurait se montrer plus injuste. Injustice également, lorsque notre auteur ne remarque pas le caractère iconique²² du passé double, exprimé par la combinaison de *té* et de *fine*, deux marqueurs d'antériorité donnant logiquement l'expression d'un passé dans le passé.

Cette injustice est atténuée par la reconnaissance d'une certaine subtilité mentale des locuteurs lors de la genèse du nouveau parler : « Pour toutes les catégories du passé comme pour toutes celles du futur, c'est donc encore au français que le créole emprunte ses moyens d'expression, par une analyse inconsciente mais souvent délicate de la pensée » (p. 27). À ce

²⁰ Baissac n'emploie pas ces termes. On a la valeur générique de l'imparfait dans *Jean était avocat*, et sa valeur progressive dans *Jean mangeait quand nous sommes arrivés*.

²¹ Une cacologie est une construction syntaxique fautive.

²² L'iconicité est une forme de relation analogique entre la forme de l'expression et la forme du contenu.

propos, Baissac a le mérite de ne pas se référer à un quelconque substrat ou à une influence sous-jacente obscure là où la piste de l'origine française s'impose²³.

Après le temps vient le mode (p. 27 *et sequ.*). Dans la pensée de Baissac, le créole va ici surtout manifester ses manques. Sur l'indicatif par exemple, il écrit que « Nous venons de le voir tout entier au chapitre du temps » (p. 27), ce qui équivaut à reconnaître son inexistence, mais il ne saurait s'agir d'une lacune : en fait, notre linguiste introduit des catégories étrangères au créole, qui ne connaît pas plus l'indicatif que le subjonctif. Il commet la même erreur que ceux qui, autrefois, analysaient les langues à travers le prisme de la grammaire du latin classique : il ne fait que changer de prisme, adoptant celui de la langue de Molière, le français étant de ce point de vue au créole ce que le latin était au français. Cette méthode contestable pouvait se deviner lors de la déclaration liminaire, puisque il était annoncé que nous allions « passer en revue toutes les parties du discours dans l'ordre même où les place la grammaire française » (p. 1, voir *supra*). Conjugée aux préjugés idéologiques, une telle approche devait inéluctablement amener à constater des failles, et à reconnaître avec difficulté les innovations et les restructurations.

Après l'indicatif, en réalité inexistant en créole, on passe à l'infinitif, défini comme « le thème verbal » (p. 27) : mais en quoi est-il différent du prétendu « indicatif » ? Baissac ne voit pas que le système verbal créole est le produit d'une refonte de celui du français, et que l'on est passé d'un type caractérisé par des auxiliaires et des flexions (les auxiliaires étant eux-mêmes de nature verbale et soumis à la flexion), à un type dans lequel l'expression des notions grammaticales est entièrement prise en charge par une série de particules préverbaux (*té, fine, va, etc.* : voir *supra*). Cette innovation, déjà en germe dans certaines formes de français populaire, entraîne que le verbe lui-même devient nécessairement invariable.

Baissac ne voit pas non plus que la catégorie du mode ne peut être envisagée de la même manière dans le système désinentiel français et dans le système de préverbes du créole. La nouvelle langue ne connaît pas le subjonctif, mais au lieu de se contenter de ce simple constat, il écrit que « l'indicatif y supplée » (p. 28), quand ce dernier est tout aussi absent. On ne saurait mieux sous-entendre que le français est optimal, qu'il existe un subjonctif *en soi*, et qu'en cas de manque, il faut y « suppléer ». Or le subjonctif français est dans l'énorme majorité de ses emplois complètement redondant, étant régi dans presque tous les cas : dans *Je veux qu'il vienne*, il est non pas l'objet d'un choix, mais le résultat d'une contrainte sur

²³ Il arrive toutefois à Baissac de postuler l'influence d'une langue autre que le français ; ainsi, « là où le créole disait : *lacase so papa* [...] » (p. 14) pour « la maison de son père », on a maintenant *so papa lacase*, qui serait un calque de l'anglais (cf. *his father's house*).

l'axe syntagmatique, et dans notre exemple, c'est le verbe principal qui exige le subjonctif dans la subordonnée, celui-ci n'apportant strictement aucune information supplémentaire, puisque la modalité de volition est exprimée par le verbe principal. Mais Baissac se montre fin stratège, préférant choisir des exemples minoritaires et peu représentatifs, dans lesquels un subjonctif non régi exprime une simple nuance et s'oppose à l'indicatif : « Je ne crois pas qu'il vienne, *Mo napas croire qui li vini* [...] » (p. 28) (cf. Je ne crois pas qu'il viendra).

Ses considérations sur le conditionnel sont plus intéressantes. Il commence par noter que le français l'a créé « en se séparant du latin » (p. 29). Il a bien vu que cette forme est une combinaison de futur et de passé (*ibid.*). En effet, dans *il viendrait*, par exemple, on retrouve le *-r-* du futur et le *-ait* de l'imparfait, qui servent conjointement à l'expression de l'hypothèse, ainsi qu'à celle du futur dans le passé : « je croyais qu'il viendrait » (*ibid.*). Or le créole fonctionne ici exactement de la même manière, mais à l'aide de particules préverbaux, et non de désinences placées à droite du thème verbal, et Baissac observe avec beaucoup de justesse que dans *mo té va vini* (« je viendrais »), l'on retrouve un marqueur du passé, *té*, et un marqueur du futur, *va*. Ces données montrent, s'il en était encore besoin, que le créole a des possibilités d'expression aussi fines que celles du français et que les mêmes principes psycholinguistiques ont été à l'œuvre dans la construction des deux langues. Baissac l'a bien perçu, ce qui lui offre l'occasion de rapprocher la manière dont le créole s'est séparé du français, de celle dont le français s'est séparé du latin, tout en apportant « un argument puissant » sur la genèse du conditionnel français, le « conditionnel » créole se construisant selon le même schéma. Notre auteur pourra conclure ce passage en comparant les esclaves aux Gaulois, et l'origine du créole à celle de la langue romane vulgaire : « On le voit : chez nos ancêtres gaulois comme chez nos anciens noirs esclaves, la pensée, en présence des mêmes besoins d'expression, a inventé pour se traduire des procédés de langage de tous points identiques » (p. 30). Il montre ainsi la profonde continuité qui relie latin, français et créole.

Ces observations pleines de perspicacité auraient dû inciter Baissac à concevoir le système verbal créole non comme le produit d'une simplification, mais comme celui d'un changement typologique dans le sens d'un plus haut degré d'analyticité. Ce point mérite une explication. Le type analytique consiste en une succession de formes invariables dans la phrase, sans recours à la flexion, et se caractérise par l'expression séparée des notions grammaticales, comme dans *mo té fine çanté*, par exemple, pour « j'avais chanté » (voir *supra*). Dans le cas du mauricien, le développement de ce type grammatical s'explique naturellement par les conditions socio-historiques de la créolisation : le contact entre communautés de langues différentes et hétérogènes entraînait en effet une recherche d'efficacité pragmatique. Or le

type analytique est optimal de ce point de vue et, favorisé par la situation, il n'est en aucun cas imputable à une quelconque infériorité de l'une des communautés. Seuls ses préjugés idéologiques ont pu empêcher Baissac d'en arriver à ce constat.

Sur l'organisation syntaxique de la phrase, il ne se montre guère tendre : « Dans le créole, la phrase, si phrase il y a, n'est qu'une série de propositions juxtaposées plutôt que coordonnées ou subordonnées les unes aux autres [...] » (p. 80). Cette affirmation s'appuie sur des énoncés tels que « Je crois qu'il viendra, *Mo croire li va vini* » (*ibid.*). L'auteur vise ici l'absence de conjonction, le *qui* créole (équivalent du *que* français) étant facultatif et plus fréquemment absent que présent, mais la même option n'est-elle pas offerte en anglais²⁴ avec l'omission de *that* ?

Dans le domaine phonétique, l'idéologie est encore plus nettement apparente que dans le domaine grammatical : « La prononciation dépendant de la structure de l'appareil vocal, et cette structure variant avec les races [...] » (p. 104). On retrouve ici une vieille idée : la variation phonétique de langue à langue serait due à une physiologie différente, qui serait elle-même fonction de la « race ». Malgré les travaux des linguistes de son époque, pourtant souvent remarquables, Baissac tombe dans le piège habituel, par ignorance des règles qui régissent les processus phonétiques tant en synchronie qu'en diachronie. Pour lui, si la prononciation du créole varie, c'est aussi parce qu'elle n'est pas « fixée par l'écriture » (p. 109) : c'est oublier l'évolution du latin aux langues romanes, avec en arrière-plan non seulement une écriture fixée depuis longtemps, mais aussi une littérature et une civilisation très riches.

Ne possédant pas de théorie de la complexité des sons, Baissac n'a pas conscience que si « *U* manque et devient *i* [...] » (p. 110), c'est parce que le *u* est un phonème complexe, par la combinaison de l'antériorité avec la labialité ; il ne voit pas davantage que si « *J* et *g* doux deviennent *z* » et que « *Ch* devient *ç* » (p. 111), c'est pour des raisons analogues : les chuintantes sont des sons plus complexes que les sifflantes, quelles que soient les origines des locuteurs.

Lorsqu'il observe que le créole dit *éne plime* pour *une plume* (p. L), et qu'il attribue ce changement vocalique (*u* > *i*) à la fois au contexte nasal (*m*) et à une source dialectale française, il fait erreur. La transformation de *u* en *i* obéit en effet à un principe général : le *u*, pour les raisons indiquées ci-dessus, présente des difficultés pour tous ceux qui ne l'ont pas dans leur langue première, les deux partenaires non marquées étant la voyelle antérieure non

²⁴ Cette similitude n'est absolument pas due au contact entre le créole et l'anglais.

labiale *i* et la voyelle postérieure labiale *ou*. En outre, aucun *u* ne subsiste en mauricien, ce qui invalide la thèse de Baissac.

Sa conclusion sur le potentiel du créole est très pessimiste et très négative, comme le montrent les affirmations suivantes : « L’horizon est étroit autour de notre pauvre patois » (p. 232), et « On a plusieurs fois tenté de faire dire des vers à la Muse créole ; force était alors de permettre à la pauvre fille de s’aider à chaque instant du mot français » (*ibid.*). Il écrit des mots terribles sur les productions des « bardes à peau noire » (*ibid.*) : « Tout cela est informe ; et, de plus, la prétention d’atteindre à la langue poétique fait toujours et partout ce galimatias qui n’a plus aucun sens » (p. 233). On ne saurait se montrer plus impitoyable.

Nous pourrions continuer à aligner les exemples illustrant l’idéologie de Baissac, mais ceux qui précèdent suffisent sans doute à en rendre compte. On aura compris que les jugements dépréciatifs sur le créole sont en fait presque toujours déterminés par la comparaison avec le français. Cette approche, qui consiste à toujours partir de la langue du maître, et à en reprendre les catégories, l’oblige par exemple à ne pas reconnaître la complexité du système de particules préverbaux en mauricien, dont les valeurs ne correspondent pas terme à terme à celles de l’expression grammaticale du temps et de l’aspect en français. La méthode en question ne pouvait qu’amener l’auteur de l’*Étude* à constater des manques dans le créole, et c’est dans cette logique qu’il prive ce parler du statut de langue. Mais, sans justification convaincante, il est allé plus loin, n’accordant au créole aucun statut, pas même celui de dialecte ou de patois, en dépit du titre de l’ouvrage. Il est clair que ce dénigrement s’explique par sa conception des origines du créole et par sa représentation des populations. Le degré de finesse et de subtilité des langues, ainsi que l’aptitude à l’abstraction, varieraient selon les peuples, ce qui expliquerait, par exemple, l’absence de verbe *être* en créole et la « désagrégation » du français par des populations non francophones, principalement d’origine noire : nous avons vu ce qu’il convenait d’en penser.

L’examen d’une telle approche, historiquement datée, ne peut s’achever sur une conclusion à sens unique, en raison même de l’ambivalence de l’objet, qui appartient au champ de la linguistique tout en révélant les préjugés de l’auteur sur les hommes et les langues : on peut en effet évaluer séparément la qualité de la description et l’idéologie qui l’accompagne.

Si nous devons faire l’apologie de Baissac, nous dirions que son *Étude sur le patois créole mauricien* est l’œuvre d’un authentique grammairien qui nous offre des intuitions et des réflexions parfois remarquables, et souvent très fines. Grâce à lui, nous disposons, comme indiqué en préambule, de ce qui constitue sans aucun doute une bonne source d’informations sur l’état de la langue créole à la fin du XIX^e siècle.

On peut toutefois regretter que sa compétence descriptive ne l'ait pas aidé à se libérer d'un ensemble de représentations courantes à son époque. Ce système de pensée, caractérisé principalement par l'ethnocentrisme, présuppose qu'il existerait des inégalités naturelles entre les peuples, les civilisations et les langues. À cet égard, l'ouvrage de Baissac illustre parfaitement cette idéologie, qui devait inéluctablement l'amener à se fourvoyer en confondant les virtualités de l'outil linguistique et son utilisation effective en discours, en associant la créolisation à une perte d'abstraction et à une réduction du potentiel d'expression, et en refusant au nouvel idiome le statut qu'il méritait. Même s'il laisse transparaître ici et là une certaine affection pour le produit de l'assimilation de la langue des maîtres par les esclaves, Baissac, en dévalorisant le créole, dévalorisait aussi les victimes qui étaient à son origine. Treize décennies plus tard, tout laisse penser que cette idéologie a été sérieusement battue en brèche, mais est-elle complètement révolue ou éradiquée ? Rien n'est moins certain.